



Bulgarian Chairmanship
Council of Europe
November 2015 – May 2016
Présidence de la Bulgarie
Conseil de l'Europe
Novembre 2015 – Mai 2016



CONFERENCE INTERNATIONALE D'EXPERTS POUR L'ÉCHANGE DE BONNES PRATIQUES

**« La jouissance pleine et égale des droits de l'homme
et des libertés fondamentales par les personnes handicapées :
réalisations et défis »**

Sofia (Bulgarie), 22 mars 2016

*Co-organisée par le Ministère du travail et de la politique sociale
et le Conseil de l'Europe*

Note d'information

OBJECTIF

La Conférence internationale pour l'échange de bonnes pratiques sur « *La jouissance pleine et égale des droits de l'homme et des libertés fondamentales par les personnes handicapées : réalisations et défis* » est organisée dans le cadre du programme de la présidence bulgare du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe – Priorité 3 « Protection des groupes vulnérables ». Elle se déroulera le 22 mars 2016 à la résidence Boyana, à Sofia.

La conférence aura pour objectif :

1. Échanges d'expérience et de bonnes pratiques afin de garantir l'égalité pour les personnes handicapées, et contribuer au respect de leurs droits et leur pleine participation à la vie sociale.
2. Échange d'expérience sur l'application pratique des aspects modernes de l'égalité pour les personnes handicapées en Bulgarie et dans les Etats membres du Conseil de l'Europe.
3. Présentation des réalisations et des bonnes pratiques de soutien des personnes handicapées dans la vie dans la collectivité et de l'échange d'expériences avec les représentants de la Bulgarie et d'autres Etats membres du Conseil de l'Europe.

FORMAT/PARTICIPANTS

La conférence réunira environ 60 représentants d'institutions bulgares, d'ONG de personnes handicapées et de défense des personnes handicapées, d'autres Etats membres et d'institutions du Conseil de l'Europe.

CONTEXTE

En 2006, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe a adopté la Recommandation (Rec(2006)5) aux Etats membres, qui lançait le Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la promotion des droits et de la pleine participation des personnes handicapées à la société : améliorer la qualité de vie des personnes handicapées en Europe 2006-2015.

Le Plan d'action visait à établir un cadre à même de favoriser l'évolution des sociétés, d'entraîner des changements démographiques dans les Etats membres et de promouvoir les droits des personnes handicapées. Il était fondé sur les principes suivants : indépendance, liberté de choix, pleine participation et égalité d'accès à la vie politique et publique.

Le Plan d'action avait vocation à être un outil pratique, une feuille de route pour les décideurs politiques. Il offrait un cadre détaillé donnant des recommandations précises, tout en étant suffisamment souple pour s'adapter à la situation propre à chaque pays, en tenant compte de la diversité géographique, économique, culturelle et sociale des Etats membres et du processus de transition dans lequel plusieurs d'entre eux étaient engagés.

La recommandation exhortait les Etats membres à intégrer les principes de ce plan d'action à leurs politiques, législations et pratiques et à mettre en œuvre les actions préconisées. Il insistait sur la nécessité de poursuivre les efforts entrepris pour lutter contre la discrimination et protéger et promouvoir les droits de l'homme, afin de garantir aux personnes handicapées la pleine participation à la vie de la collectivité et le respect de leur liberté de choix, d'améliorer leur qualité de vie et de faire prendre conscience que le handicap est un aspect de la diversité humaine.

La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, entrée en vigueur en mai 2008, a été adoptée peu après l'approbation du Plan d'action. Les deux documents marquent un changement de paradigme, abandonnant le modèle médical axé sur la réadaptation qui prévalait jusqu'alors, au profit d'une approche fondée sur les droits de l'homme, et passant ainsi du patient au citoyen. Ils avaient pour principaux objectifs de lever les obstacles existants, d'œuvrer pour la pleine participation des personnes handicapées à la société et d'intégrer les questions relatives au handicap dans tous les domaines d'action des Etats membres, à tous les niveaux. En 2014 et 2015, le Conseil de l'Europe a procédé à une évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action. Il en est ressorti que des progrès importants avaient été accomplis et que des résultats tangibles avaient été obtenus pendant les dix années de sa mise en œuvre – changements dans la législation, dans les services proposés, dans l'environnement physique et dans les attitudes. L'évaluation a également mis l'accent sur les problèmes qui restaient à régler, notamment sur la discrimination persistante, les obstacles à la participation et le décalage entre les normes et la pratique au niveau national dans les 47 Etats membres, le déficit de mise en œuvre demeurant pour tous un défi considérable.

La République de Bulgarie a signé la Convention en 2007 et l'a ratifiée en 2012. Le Plan d'action 2013-2014 prévoyant des mesures pour mettre la législation et les politiques bulgares relatives aux personnes handicapées en conformité avec les dispositions de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées a été approuvé par décision du Conseil des ministres.

PUBLICATIONS

Les conclusions de la conférence seront publiées sur les sites web officiels du Ministère du travail et de la politique sociale, de la présidence bulgare du Conseil de l'Europe et du Conseil de l'Europe.

LANGUES

Les langues de travail de la conférence seront le bulgare, l'anglais et le français.